

Délibération N° 3/2024  
Séance du 24 avril 2024

*Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 235'000, -- au Maire pour la plantation d'arbres sur le territoire communal dans le cadre du plan biodiversité*

Vu les enjeux en termes d'environnement et de milieux naturels inscrits dans notre plan directeur communal,

vu la nécessité de préserver et de renouveler les structures bocagères actuelles,

vu l'intérêt de préserver les abords des cours d'eau et leurs cordons boisés,

vu la nécessité de favoriser et de renforcer les corridors biologiques d'importance entre les deux structurantes végétales de la Seymaz et du Foron.

vu l'intérêt d'entrer un maillage vert jusque dans le tissu villageois afin de consolider la relation entre village et campagne,

vu les contacts en cours entre nos mandataires et les agriculteurs,

vu l'estimation des coûts inscrit au plan financier d'investissement,

vu les discussions de la commission environnement du 25 mars 2024,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 40 al.7 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**D E C I D E**

par 14 voix pour et 2 abstentions,

1. De financer la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire communal à Puplinge ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 235'000, -- destiné au financement de cette opération ;

3. de charger le Maire de mettre tout en œuvre pour obtenir les subventions en lien avec cet investissement ;
4. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 et les éventuelles subventions obtenues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
5. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 235'000.- afin de permettre l'exécution de ce financement.

  
L.-Raquel PRY  
Présidente

  
Patrick ARTER  
Secrétaire

Puplinge, le 24.04.2024